



Notre cadeau supplémentaire pour vous:
Avec la conclusion d'un contrat MPS, vous recevrez supplémentaire au montant du CashBack une **MPS Bonus de Fr. 150.- !**

C'est aussi simple que cela:

- Acheter un modèle en promotion entre le 1.10. – 31.12.2020
- Conclure un contrat MPS Purchase & Click entre le 1.10. et le 31.12.2020 chez un revendeur.
- Le formulaire de la promotion est à remplir dans les 30 jours suivant la date d'achat sous www.brother.ch/cashback et la copie ou photo de facture est à nous envoyer en ligne de préférence en format PDF ou jpg. Entrez le numéro de contrat MPS. La transmission vous sera confirmée par un e-mail en retour.

Terminé! Votre MPS Bonus vous sera versé par Brother (Suisse) SA par virement bancaire dans les 4 semaines après contrôle et autorisation du contrat.

Conditions de participation de la promotion "MPS Bonus"

Droit de participation

Peuvent participer à la promotion: seulement clients professionnels qui ont un siège social en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein et qui durant la période de promotion ont acheté un modèle en promotion spécifié dans le paragraphe "Étendue de la promotion" en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein auprès d'un revendeur Brother participant officiellement en Suisse. En sont exclus: les distributeurs et revendeurs qui tiennent des produits Brother dans leur assortiment de même que leur personnel, les représentants et le personnel de Brother (Suisse) SA ainsi que tous ceux qui sont chargés de l'exécution de la promotion.

Autres avantages

La promotion est uniquement valable dans le cadre du Cashback et peut être cumulée avec l'action « P-touch gratuite » mais pas avec d'autres avantages déjà accordés par Brother, rabais, conventions spéciales, conditions de livraisons, etc.

Durée et déroulement de la promotion

Dans le cadre de la promotion, Brother (Suisse) SA fait un remboursement à l'acheteur d'un des modèles Brother mentionnés sous "Étendue de la promotion", achetés entre le 1^{er} octobre et 31. décembre 2020 et dont la demande et le contrat signé est arrivée dans les 30 jours suivant la date d'achat, dernier délai, chez Brother (Suisse) SA.

Le droit à la prime doit être revendiqué en renvoyant par e-mail, dans les 30 jours suivant la date d'achat au plus tard, le formulaire de la promotion "CashBack " mis à la disposition par Brother (Suisse) SA avec une copie du justificatif d'achat et du contrat signé. La prime ne peut être demandée qu'une seule fois par client. Brother n'accepte pas les demandes par fax ou téléphone. Les demandes arrivées après le délai fixé ne peuvent malheureusement pas être prises en compte. Brother (Suisse) SA se charge du paiement au client final, par virement bancaire sur le compte mentionné dans le formulaire de demande. D'éventuels frais bancaires sont à supporter par le demandeur. Les conditions générales du MPS s'appliquent.

Si le paiement CashBack devait représenter un avantage fiscal, l'obligation de payer l'impôt correspondant revient au bénéficiaire.

Étendue de la promotion

La promotion vaut seulement pour les produits nouveaux suivants de Brother :

	Modèles	PVI (TVA/TAR inclus)	Cash Back	MPS Bonus
Monolaser	HL-L5100DN	CHF 319.00	CHF 60.00	CHF 150.00
	HL-L6400DW	CHF 729.00	CHF 150.00	CHF 150.00
	HL-L6400DWT	CHF 859.00	CHF 150.00	CHF 150.00
	MFC-L6900DW	CHF 1'069.00	CHF 300.00	CHF 150.00
	MFC-L6900DWT	CHF 1'189.00	CHF 300.00	CHF 150.00
	MFC-L6970DW	CHF 1'249.00	-	CHF 500.00
Colorlaser	HL-L9310CDW	CHF 719.00	CHF 150.00	CHF 150.00
	HL-L9310CDWT	CHF 819.00	CHF 150.00	CHF 150.00
	HL-L9310CDWTT	CHF 919.00	CHF 150.00	CHF 150.00
	MFC-L8690CDW	CHF 569.00	CHF 150.00	CHF 150.00
	MFC-L8900CDW	CHF 919.00	CHF 180.00	CHF 150.00
	MFC-L9570CDW	CHF 1'199.00	CHF 300.00	CHF 150.00
	MFC-L9570CDWT	CHF 1'299.00	CHF 300.00	CHF 150.00
	MFC-L9577CDW	CHF 1'399.00	-	CHF 500.00

Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF).

Un envoi de la prime gratuite est exclu si:

- le formulaire de demande "CashBack" mis à la disposition par Brother (Suisse) SA n'est pas rempli complètement ou s'il est illisible;
- le contrat du MPS n'est pas rempli complètement ou s'il est illisible;
- le contrat MPS n'est pas approuvé par Brother (Schweiz) AG ;
- c'est n'a pas été remboursée dans le cadre d'une promotion de cashback ;
- la copie de facture manque;
- les produits en promotion n'ont pas été acquis chez un revendeur Brother officiel participant à la promotion;
- la demande n'a pas été envoyée dans les délais fixés;
- aucun des produits en promotion Brother n'a été acheté pendant la période de promotion;
- le produit en promotion acheté a été rendu au revendeur et son prix d'achat a été remboursé;
- s'il s'agit d'un produit qui n'a pas été distribué par Brother (Suisse) SA dans le cadre de la promotion;
- le produit en promotion souhaité n'est plus disponible pendant la période de promotion;
- leads et des projets à conditions spéciales sont déjà convenus.

Les clients finaux convaincus d'abus sont exclus de cette promotion. Dans ce cas, Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de réclamer le remboursement de la prime accordée dans le cadre de cette promotion.

Brother n'assume aucune responsabilité pour les demandes perdues, retardées ou mal acheminées. Les justificatifs d'achat ne peuvent pas être retournés.

Coordonnées

En déposant la demande, le participant doit communiquer à Brother ses coordonnées personnelles. Celles-ci servent à traiter la promotion, pour l'évaluation de crédit et le virement de la prime et ne sont pas transmises à des tiers (voir aussi Privacy Policy of Brother (Suisse) SA / www.brother.ch).

L'organisateur de la promotion est Brother (Suisse) SA, Baden.

Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de mettre fin prématurément à cette promotion, de l'étendre et/ou de modifier les présentes conditions de participation. Le recours à la voie de droit est exclu. Sous réserve de modifications, d'erreurs et de fautes d'impression.

État: 26.08.2020